



Nombre de conseillers en exercice : 33
Votants : 32
Abstentions : 1
Pour : 32
Contre :

Département de Loire-Atlantique

Ville de la CHAPELLE-SUR-ERDRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 JUIN 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 24 juin à 19 h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni salle Édith Piaf à Capellia, sous la présidence de Monsieur Fabrice ROUSSEL, Maire.

Étaient présents :

Fabrice ROUSSEL,
Dominique LE BERRE,
Jean-Louis LE GUEN,
Laurent GODET,
Claude LEFORT,
Viviane GUÉVEL,
Muriel DINTHEER,
Jean-Noël LEBOSSE,
Éric NOZAY,
Josiane GUILLET,
Marc TRELLU,
Marie-Charlotte TALBOT,
Philippe LE DUAULT,
Laurence RANNOU,
Isabelle LE HEIN,

Carine RENAUDIN,
Édith LE DALL,
Laurent BRÉZAC,
Corinne GAUTIER,
Denis MARIN,
Sylvie LAJEANNE,
Abdelkader LAKEL,
Aurore DALAINE,
Erwan BOUVAIS,
Annie LE GAL LA SALLE,
Hugues LEVESQUE,
Christian GUILLEMINEAU,
Gisèle LÉPINAY,
Bénédicte DE LANTIVY DE TRÉDION,
Katell ANDROMAQUE,

formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés :

Jean-Pierre GUYONNAUD, Marie-Astrid BRICHON, Michèle CATHERINE.

Avaient donné procuration, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Jean-Pierre GUYONNAUD à Muriel DINTHEER,
Marie-Astrid BRICHON à Laurence RANNOU,
Michèle CATHERINE à Gisèle LÉPINAY.

Éric NOZAY a été élu Secrétaire de Séance.

VŒU DE SOUTIEN AU MOUVEMENT « NOUS VOULONS DES COQUELICOTS »**DL_2019_06_30**

Monsieur LEBOSSÉ expose :

L'Appel des coquelicots a été lancé à la fin de l'été 2018 par l'association « Nous voulons des coquelicots », présidée par Fabrice Nicolino, journaliste à *Charlie Hebdo*. Ce collectif dresse un constat plus qu'alarmant sur la qualité de l'air, des sols et de la biodiversité dans notre pays: en cause, les pesticides. Plus de 500 000 personnes ont déjà signé son appel pour l'interdiction de tous les pesticides de synthèse.

Depuis le 1er janvier 2017, la loi interdit l'utilisation des produits phytosanitaires chimiques pour l'ensemble des collectivités locales. À La Chapelle-sur-Erdre, nous n'avons pas attendu cette réglementation pour faire en sorte que les pesticides n'aient plus droit de cité dans la commune. En effet, l'arrêt total de l'usage des pesticides par les services de la Ville à La Chapelle-sur-Erdre dans les espaces publics qu'elle gère, notamment les parcs et jardins, date de 2009, y compris pour la gestion des cimetières et des espaces sportifs. La Chapelle-sur-Erdre a été la première ville régionale à obtenir le label « terre saine » en 2015. Ces démarches se font à la fois dans une logique de santé publique pour nos administrés et pour les personnels communaux utilisant ces produits mais aussi dans une logique de préservation des ressources naturelles et de la biodiversité urbaine.

Le temps n'est plus à l'étude de savoir si les intrants sont dangereux ou non pour notre santé. Toutes les études – non financées par les lobbies – concluent aux mêmes résultats: ils provoquent cancers, maladies de Parkinson, troubles psychomoteurs chez les enfants, infertilités, malformations à la naissance, etc. Les pesticides polluent également les sols, l'eau et détruisent la biodiversité. Le tiers des oiseaux a disparu en 15 ans, la moitié des papillons en 20 ans; les abeilles et les pollinisateurs meurent par milliards. Les plantes sauvages se font rares. Les insectes sont en voie d'extinction, faisant planer la menace d'un «effondrement catastrophique des écosystèmes naturels».

Parce que les politiques volontaristes des collectivités locales sur ce sujet doivent s'appliquer à l'ensemble des activités économiques, nous souhaitons nous rallier à l'Appel des coquelicots. Les marches citoyennes pour le climat, ainsi que la jeune génération européenne nous montrent, chaque semaine, que cette dernière est préoccupée par l'état de la planète. Nous avons le devoir de mener cette lutte et le combat contre les pesticides en fait partie.

Fort de son expérience, la ville est accompagnée d'une profession agricole locale largement engagée contre l'utilisation des pesticides, avec désormais 11 exploitations et 50% de la surface agricole de la commune exploitée en agrobiologie. Notre territoire fait la preuve que les solutions alternatives existent et démontre que ces pratiques favorisent le stockage du carbone, la biodiversité, la qualité des produits et l'emploi local.

Considérant que :

- Les études scientifiques et les témoignages récents ne font qu'alerter sur la dangerosité de ces substances chimiques pour la santé et pour la biodiversité. Les pesticides de synthèse ne doivent plus avoir leur place dans nos campagnes comme dans nos villes.**
- La ville de La Chapelle-sur-Erdre a mis en place une politique volontariste en matière d'arrêt des pesticides dans tous ses espaces publics, mais aussi dans les jardins urbains cultivés mis à disposition des habitants sur des terrains publics**
- Les professionnels , souvent les premiers a subir les nuisances de ces produits chimiques, doivent obtenir réparation auprès des industries.**

Le conseil municipal du 24 juin 2019 de la Ville de La Chapelle-sur-Erdre réuni en séance :

- Soutient l'Appel des coquelicots, demandant l'interdiction au plus vite de tous les pesticides de synthèse.**
- Demande au Gouvernement et au Parlement français d'accélérer les mesures d'accompagnement des agriculteurs dans la mutation de leur modèle de production agricole, cela, afin de permettre à la fois une juste rémunération de leur travail et une sortie rapide et effective des pesticides de synthèse.**

Le Conseil Municipal approuve ces propositions par 32 voix pour et 1 abstention (Hugues LEVESQUE).



Pour extrait certifié conforme,
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services,


Philippe GRANDJEAN

Le Maire certifie sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire de la présente délibération,
compte tenu de sa publication le _____
et de sa réception en Préfecture de NANTES le 1 JUIL. 2019



Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services,


Philippe GRANDJEAN